

EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le TROIS du mois de FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 27 janvier 2023 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire.

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HUCHER, HOUSTLER, JEZEQUEL, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAINAGE, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN.

Procurations : MAILLAUD à LE GUEN, TOPART à LE PROVOST, VELLA à RAMEAU.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2023-010

PROGRAMME 2023 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

Madame le Maire soumet à l'assemblée le projet préparé par le Syndicat Départemental d'Energie relatif à l'enfouissement du réseau téléphonique rue de Traou Meur (tranche n°2).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'enfouissement coordonné des infrastructures de communications électroniques (tranche 2), rue de Traou Meur présenté par le syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, pour un montant estimatif de 17 900 € TTC (*coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie*), la participation communale s'élevant à titre indicatif à 17 900 € TTC,

- **DIT** que la Commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage de travaux d'infrastructures de communications électroniques au syndicat d'Energie, la Commune versera à ce dernier une subvention d'équipement de 100% conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant réel des travaux.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. Les appels du fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata du paiement de celle-ci.

ORANGE est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturés à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme et signées par le Maire ou son représentant.



Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON